

Les gares affectées aux transports ferroviaires guidés ou effectués par remontées mécaniques sont des établissements recevant du public spéciaux de type GA. Les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie, qui sont bien particulières, sont décrites dans l'arrêté du 24 décembre 2007.

GARES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE GA - INC13

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1er groupe comme en 2ème groupe

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Paris du 21 au 23 novembre 2016
Paris du 20 au 22 novembre 2017

DURÉE : 3 journées de formation.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

LES DEMANDES PRÉALABLES

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

LES DIFFÉRENTS ACTEURS

- Les différents acteurs de la prévention

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES ET LES MOYENS DE SECOURS

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désenfumage
- Les installations de chauffage, ventilation, climatisation
- Les installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et l'éclairage de sécurité
- Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Les installations d'appareils de cuisson
- Les moyens de secours
- Les installations de détection et de mise en sécurité incendie
- Les gares de 5ème catégorie

ÉTUDE DE CAS

- Étude de cas concrète portant sur une opération de travaux en gare.

TARIF

1 300 € HT les trois journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners